



## Politiques & règlements relatifs au secteur Jeune enfance et Récréatif Année gymnique 2024-2025

### *Politiques administratives*

#### **Informations contacts et participants**

Dans votre compte sur la base de données, assurez-vous de remplir toutes les informations essentielles. C'est -à dire :

- 2 contacts complets (papa, maman, grands-parents ou tuteur)
- 1 ou 2 courriels valides (toutes les communications se feront par courriel)
- Numéro de carte assurance maladie de l'enfant (**obligatoire**)
- Numéro de la carte accès-loisirs de l'enfant (**obligatoire**)

#### **Carte Accès-Loisirs de la Ville de Saint-Hyacinthe**

Tout participant qui désire s'inscrire à une activité de loisir dispensée par la Ville de Saint-Hyacinthe ou par l'un de ses organismes reconnus doit présenter sa carte Accès-Loisir lors de l'inscription. Les informations en lien avec la carte Accès-Loisir et l'inscription sont nécessaires afin de valider l'admissibilité du participant et dresser un portrait de l'utilisation des services municipaux. Les informations fournies sont transmises au Service des loisirs de la Ville de Saint-Hyacinthe. La Ville est responsable de la gestion des données en conformité avec la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Le participant qui refuse de fournir les informations relatives à la carte Accès-Loisir ne pourra pas s'inscrire aux activités. Un participant peut demander l'accès et la rectification des informations le concernant en suivant la procédure prévue par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

#### **Politique de remboursement**

Comme le cours de gymnastique est souvent une première expérience pour les enfants, il est possible de demander un remboursement si cela ne fonctionne pas. Cependant, nous suggérons fortement de faire un minimum de 2 cours avant de demander un remboursement.

À partir du **30 SEPTEMBRE 2024**, soit après la 2<sup>e</sup> semaine de cours, il ne sera plus possible de demander un remboursement.

- Les frais des cours dispensés seront déduits du remboursement ;
- Les frais d'affiliation à la Fédération de gymnastique ne pourront pas être remboursés après le **1 octobre**;
- Les frais de la campagne de financement ne sont pas remboursables après le **1 décembre**;
- Si la session n'est pas encore débutée, les frais d'inscriptions seront remboursés en totalité. (Frais de cours, affiliation et financement) ;
- Blessure : Pour tout athlète qui se blesse durant un cours de gymnastique, il y aura transfert de l'inscription à la prochaine session de la portion des cours non dispensés, à compter de la réception du billet du médecin;
- Des frais administratifs de 15\$ seront chargés sur tous les remboursements;
- Le formulaire de demande de remboursement devra nous être remis dans les délais prescrits pour que le remboursement soit autorisé;
- Les heures manquées par les gymnastes ne seront ni remboursées ni reprises dans une autre plage horaire.

## **Paiements et frais supplémentaires**

- Le paiement pour tous les frais de la session doit être effectué avant le début de la session.
- Les frais supplémentaires (affiliation et financement) sont obligatoires et doivent être payés en même temps que les frais d'inscription.
- Pour les factures de 400\$ et plus, il est possible de payer en 3 versements.
- Des frais de 15\$ seront chargés pour tout montant non honoré et des frais de 8\$ seront chargés pour les dépôts directs refusés dus à des erreurs dans le numéro de compte entré sur la base de données.

## **Campagne de financement**

La participation à la campagne de financement (Loto-gym) est obligatoire. Le prix des billets est de 5\$ et les gymnastes du secteur Jeune enfance & Récréatif auront 10 billets à vendre chacun. Le maximum obligatoire par famille a été fixé à 25 billets.

## **Communications**

Toutes les communications se font par courriel, assurez-vous d'avoir au minimum un courriel valide dans le compte de votre enfant. Nous avons également un babillard au gymnase où nous affichons les informations importantes, telles que calendrier des cours et informations sur les événements spéciaux.

Nous allons également créer une page privée sur Facebook pour les communications aux parents de ce secteur, plus d'information à ce sujet au début de la session.



## Règlements relatifs à la gymnastique

### Tenue vestimentaire :

- Le port du maillot est fortement suggéré lors des entraînements, et ce, à des fins de sécurité pour l'athlète. Si l'enfant n'a pas de maillot, il doit porter des vêtements ajustés, tels que camisole et cuissard (**pas de juquette pour les filles**) ou un t-shirt et short (garçon);
- Les bas devront être retirés avant l'entrée dans le gymnase;
- Les cheveux doivent être bien attachés;
- L'enfant ne peut pas porter de bijoux. Sauf petites boucles d'oreilles dont le doigt ne peut pas rentrer dans le trou;
- L'enfant doit avoir une bouteille d'eau;
- Si après 3 avertissements, l'enfant n'a pas la tenue requise, les superviseurs peuvent refuser l'accès au cours.

### Programme secteur Jeune enfance

Le but premier des cours dans le secteur jeune enfance est le plaisir et la promotion du développement moteur, cognitif et social de l'enfant. Ainsi, les méthodes d'enseignement sont axées avant tout sur l'apprentissage et le développement de ces capacités, plutôt que sur le perfectionnement technique des mouvements. (C'est pourquoi les enfants ne sont pas évalués selon le programme CANGYM). Dans ce secteur, les cours prennent la forme de parcours ludiques, comprenant des déplacements, des positions statiques, des rotations et des impulsions sur différents appareils de gymnastique.

### Programme d'évaluation CANGYM

Le CANGYM est un programme d'évaluation pour le secteur récréatif qui s'adresse à tous les enfants de 5 ans et plus. Le programme est composé d'évolution de plusieurs mouvements à tous les appareils, soit la table de saut, les barres asymétriques, la poutre, le sol, le trampoline, le tumbling et la double-mini. Le programme à 10 niveaux pour répondre à toute la clientèle.

Cette année nous avons refait au complet ce programme d'évaluation qui se vaudra beaucoup plus évolutif et complet que le précédent. Les enfants qui étaient déjà inscrits à la gymnastique poursuivront au niveau qu'ils étaient rendus, mais il est possible qu'ils reprennent certains éléments des niveaux précédents.

À chacune des sessions, il y aura une **journée CANGYM**, où les entraîneurs vérifieront les compétences des enfants sous forme d'évaluation. Nous vous demandons de présenter cet événement comme un cours spécial où des entraîneurs viendront regarder leurs prouesses. Cet événement ne doit en aucun cas être stressant pour votre enfant.

Le programme CANGYM se veut un programme structuré visant l'apprentissage par étapes de la gymnastique. Il est donc important que les gymnastes comprennent que la réussite d'un niveau CANGYM, particulièrement cette année avec les modifications apportées au programme, peut nécessiter plus d'une session. De plus, le fait de ne pas réussir un niveau ne doit en aucun cas être perçu comme un échec pour la gymnaste, car chacune évolue à un rythme différent. La gymnaste doit percevoir qu'elle a acquis les mouvements réussis et qu'elle pourra continuer de travailler davantage sur ceux qui ne répondent pas encore à toutes les exigences et qu'ainsi, elle aura l'opportunité de démontrer sa progression à la prochaine évaluation.

L'horaire de cette évaluation sera disponible environ 2 semaines avant la tenue de la journée. **L'horaire ne sera pas le même que votre cours régulier**, vérifiez vos courriels et le babillard pour connaître l'horaire de votre enfant. Si votre enfant ne se présente pas au bon horaire, nous ne pourrions malheureusement pas l'accepter. Si votre enfant ne peut être présent à cette journée, il sera possible de le reprendre en cours privé avec un entraîneur du secteur. Aucune reprise d'évaluation ne sera faite durant les cours réguliers.